



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

appel de préparation à la défense

Question écrite n° 3635

Texte de la question

Mme Chantal Brunel attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur le coût des journées d'appel de préparation à la défense instituées par la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national. Elle lui demande combien de personnels militaires et civils de la défense sont affectés à l'organisation de ces journées et pour quel coût.

Texte de la réponse

La journée d'appel et de préparation à la défense, créée par la loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997, concerne les jeunes hommes nés après le 31 décembre 1978 et les jeunes femmes nées après le 31 décembre 1982. Pour l'année scolaire 2001-2002, 36 sessions ont été ouvertes le samedi, 35 le mercredi et 155 les autres jours de la semaine. Au 1er septembre 2002, 3 147 agents dépendant de la direction du service national du ministère de la défense, dont 1 875 civils et 1 272 militaires, ont participé à l'organisation de ces journées. Ils sont affectés dans 35 organismes métropolitains, qui ont été décentralisés au plus près des administrés, et 6 organismes outre-mer. Les crédits consacrés à l'appel de préparation à la défense en 2002 s'élèvent à 27,479 MEUR, dont 25,241 MEUR pour le titre III et 2,238 MEUR pour le titre V (crédits de paiement).

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Brunel](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3635

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3299

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 48